

A PROPOS DE GLOZEL

Nous croyons intéressant de publier in extenso le texte du Rapport de la Commission Internationale sur les fouilles de Glozel, tel qu'il a été imprimé dans le N° 10-12 de la Revue Anthropologique, éditée par M. E. NOURRY, à Paris.

Nous adressons à M. le Président de l'Institut International d'Anthropologie, tous nos remerciements pour avoir bien voulu autoriser la reproduction de ce Rapport dans le Bulletin de la S. P. F.

N. D. L. R.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

FOUILLES DE GLOZEL

Rapport de la Commission Internationale (1).

nommée par le Bureau de l'Institut International d'Anthropologie suivant le vœu de l'Assemblée générale réunie à Amsterdam, le 24 septembre 1927

L'Institut International d'Anthropologie a tenu sa troisième session à Amsterdam du 20 au 24 septembre 1927. A l'assemblée générale des membres, réunie le 24 septembre, le vœu suivant, signé de MM. le comte Bégouen et Mendes Corrêa, fut présenté par la section de préhistoire :

« En présence de l'intérêt éveillé dans le monde savant par les fouilles de Glozel, l'Institut International d'Anthropologie, — regrettant l'acuité de la controverse, — ne mettant en doute la bonne foi d'aucun des contradicteurs, — estimant qu'une étude intégrale du gisement et des objets mis à jour peut seule mettre tout le monde d'accord, émet le vœu :

« Qu'une commission internationale soit mise à même d'examiner impartialement tous les éléments qu'elle jugera nécessaires pour arriver à un résultat.

L'assemblée générale adopta ce vœu à l'unanimité et chargea le Bureau de l'Institut International d'Anthropologie de désigner les membres de la Commission. Il fut entendu que ce choix porterait sur un certain nombre de membres de la section de préhistoire, déjà provisoirement désignés, et ce, dans la mesure de leurs possibilités individuelles. La nomination d'une Commission internationale ne va pas sans nombreuses démarches ; enfin, en se conformant aux directives de la Section de préhistoire, et aidé par l'extrême bonne volonté de tous, le Bureau put constituer cette Commission en toute indépendance.

Ses membres, tous fouilleurs expérimentés, ont chacun d'eux, derrière soi, un passé de recherches sur le terrain, dans des chronologies préhistoriques, protohistoriques et historiques différents.

(1) Extrait de la *Revue Anthropologique* n° 10-12-1927. (E. Nourry, éditeur, 62, rue des Ecoles. Paris V.)

Les diverses techniques qui peuvent se présenter étaient ainsi réunies. Au surplus, les membres de la Commission avaient, au cours de leurs recherches, connu les uns et les autres, des terrains de qualités très diverses; ils pouvaient donc appliquer leurs expériences personnelles au gisement de Glozel. Ce sont :

M. ABSOLON, directeur du Musée archéologique d'Etat de Moravie, membre de la Société Préhistorique Française;

M. BOSCH GIMPERA, professeur à l'Université et directeur du Service des fouilles archéologiques de Barcelone;

M. l'abbé FAVRET, membre correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France;

M. FORRER, directeur du Musée préhistorique et gallo-romain de Strasbourg, membre de la Société Préhistorique Française;

Miss D. GARROD, membre du Royal anthropological Institute de Londres, membre de la Société Préhistorique Française;

M. HAMAL-NANDRIN, chargé du cours de préhistoire à l'Université de Liège, membre de la Société Préhistorique Française;

M. PEYRONY, conservateur du Musée des Eyzies, chargé de missions scientifiques par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;

M. Eugène PITTARD, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

(M. Absolon, retenu en Tchécoslovaquie par un deuil de famille, ne put prendre part aux travaux de la Commission.)

Entre temps, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avait pris un arrêté d'instance de classement pour le gisement de Glozel et les objets qui en avaient été extraits. En conséquence, M. Louis Marin, président de l'Institut International d'Anthropologie, lui demanda l'autorisation d'envoyer à Glozel la Commission, dont M. le D^r Morlet avait accepté la venue. Par lettre datée du 29 octobre 1927, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accorda cette autorisation dans les termes suivants :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui me concerne j'autorise cette Commission internationale à procéder dans le gisement en instance de classement à toutes les fouilles et autres constatations qu'elle jugera nécessaires. »

Cette autorisation fut portée à la connaissance des intéressés, et la Commission arriva le 4 novembre à Vichy où elle fut reçue par M. Mosnier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; le Bureau de l'Institut international d'anthropologie; tient à remercier ici, très chaleureusement, tous ceux qui ont bien voulu l'accueillir: le Syndicat d'initiative, qui mit tout en œuvre pour lui faciliter le séjour; M. Aletti, propriétaire de l'hôtel Majestic, qui lui offrit gracieusement l'hospitalité; enfin la Direction de la Compagnie fermière des Eaux de Vichy, qui mit des automobiles à sa disposition (1).

LE BUREAU
DE L'INSTITUT INTERNATIONAL
D'ANTHROPOLOGIE.

(1) Au moment de mettre sous presse, un rapport de M. Champion, chef technique des ateliers du Musée de Saint-Germain-en-Laye, intitulé *Observations sur les trouvailles de Glozel*, parvient au Bureau de l'Institut International d'Anthropologie, qui sera heureux de le publier dans la *Revue anthropologique*, n° 1-3 de 1928.

Rapport de la Commission internationale.

Les Membres de la Commission se réunirent à Vichy le 4 novembre 1927, au soir, à l'Hôtel Majestic.

M. Absolon, retenu en Tchécoslovaquie par un deuil de famille, s'était excusé de ne pouvoir prendre part aux travaux de la Commission. De ce fait la Commission se composait des sept membres suivants : MM. Bosch-Gimpera, Favret, Forrer, Miss Garrod, Hamal-Nandrin, Peyrony, Pittard.

Une première réunion eut lieu le soir même.

Dès le premier jour la Commission décida que ses membres n'accepteraient aucune interview au cours de leurs travaux et ne se prêteraient à aucune polémique postérieurement au dépôt de leur rapport.

Mais, à la suite d'articles tendancieux publiés par quelques journaux, la Commission crut devoir, malgré tout, remettre à la presse le communiqué suivant : « La Commission ayant pris connaissance de plusieurs articles de journaux relatifs à ses travaux, croit de son devoir de déclarer qu'elle n'infirme ni ne confirme aucune des appréciations que la presse a pu porter ».

La Commission constate que l'entente la plus absolue n'a cessé de régner dès cette première réunion entre tous ses membres, aussi bien dans l'élaboration de ce rapport qu'au cours de leurs travaux à Glozel. Cette concorde si parfaite a grandement facilité l'œuvre commune et son souvenir demeurera pour chacun des membres de la Commission un des meilleurs, entre tant d'autres souvenirs excellents.

A l'unanimité, M. Pittard fut choisi comme président et M. l'abbé Favret comme secrétaire.

Après avoir examiné quels étaient ses pouvoirs — « pouvoirs de procéder dans le gisement... à toutes fouilles et autres constatations qu'elle jugera nécessaires » — la Commission regretta la limitation qui lui paraissait imposée et qui ne lui permettait pas clairement de procéder à toutes constatations jugées utiles, telle par exemple, l'analyse microscopique, chimique, etc., des objets trouvés antérieurement.

L'on décida que M. Louis Marin, Président de l'Institut International d'Anthropologie, serait prié d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, pour l'obtention d'autres autorisations plus étendues, spécialement celle de faire procéder, le cas échéant, avec le consentement des propriétaires, à l'analyse détaillée indiquée ci-dessus des objets recueillis par MM. le Dr Morlet et E. Fradin.

Il fut également décidé que l'on profiterait le mieux possible du beau temps pour les travaux extérieurs et que, dès le lendemain, samedi 5 novembre, à midi, les fouilles commenceraient à Glozel. Ces fouilles seraient exécutées sans l'aide d'aucune main étrangère, exclusivement par les membres de la Commission. Une fois ces fouilles terminées l'on examinerait, toujours du consentement des propriétaires, MM. le Dr Morlet et Fradin, les objets précédemment exhumés; cela en vue de travailler d'une manière tout à fait objective et sans autre préoccupation que celle du terrain même à explorer.

Mais, avant de rien entreprendre, la Commission jugea qu'elle devait entrer en rapport avec M. le Dr Morlet, pour étudier, d'accord avec lui, les moyens les meilleurs de mener à bien sa mission.

Le samedi 5 novembre, à 9 heures, elle reçut, à l'Hôtel Majestic, la visite de M. le D^r Morlet qui avait aimablement pris les devants ; il venait souhaiter la bienvenue à la Commission, se mettre à sa disposition dans la mesure où elle le jugerait à propos et lui confirmer qu'elle aurait pleine liberté d'action dans le gisement de Glozel.

Cette première rencontre fut très courtoise et ces bons rapports se sont continués tout le long du séjour de la Commission à Vichy.

Celle-ci, avant son départ, à cause de la nature très vive de certaines controverses, a tenu à remettre par écrit à M. le D^r Morlet, en lui laissant toute liberté d'en faire l'usage qu'il jugerait à propos, la déclaration suivante : « avant de déposer aucune conclusion, la commission, à l'unanimité, tient à s'incliner devant la bonne foi et la sincérité absolue de M. le D^r Morlet ».

*
* *

La famille Fradin occupe la ferme de Glozel, commune de Ferrières-sur-Sichon, canton du Mayet-de-Montagne (Allier), depuis cinquante ans, à titre de métayer, puis de fermier, enfin de propriétaire depuis 1918, l'ayant acquise de Mme Bignet, de Saint-Germain-Laval (Loire).

Le terrain de fouilles est situé au fond de la vallée encaissée du Vareille, lieu dit Duranthon. Quelques rares parties de cette vallée ont été déboisées, alors que l'ensemble conserve toujours son manteau de forêts aux essences variées. Ce terrain n'est qu'une faible fraction du champ, actuellement en culture, situé immédiatement au-dessus. Récemment encore il était couvert de broussailles, de buissons, de ronces, d'épines noires, de fougères, de genêts et aussi d'arbustes dont le tronc pouvait atteindre 10 centimètres de diamètre ; le tout était suffisamment dense, paraît-il, pour que les bestiaux n'y puissent passer.

Il y a trente ou trente-cinq ans, M. Fradin — aujourd'hui le « grand-père Fradin » — fit défricher le terrain par des ouvriers et le fit défoncer sur une profondeur de 25 à 30 centimètres et même plus, en certains endroits ; et l'on procéda à l'extraction de grosses racines.

Puis ce terrain demeura en pacage ; les ronces, les fougères, les épines qui y repoussaient, étaient régulièrement brûlées.

En 1918, le terrain fut labouré entièrement. On n'y remarqua rien d'anormal. Il continua à servir de pacage.

En 1924, M. Fradin le laboura de nouveau jusqu'au delà de l'actuelle barrière Sud de fils de fer barbelés.

Au cours de ce labour, un bœuf enfonça dans une cavité (1) où Emile Fradin fit la découverte que l'on sait. Ce fut le point de départ des fouilles.

Ces différents renseignements nous ont été donnés par le grand-père Fradin lui-même.

*
* *

Le 5 novembre à midi, la Commission se rendit à Glozel pour commencer les fouilles. En arrivant, elle eut une impression défavorable en constatant le manque de méthode et de suite dans les travaux. On ne voit à Glozel qu'un terrain bouleversé au hasard, comme s'il avait été criblé de trous d'obus.

M. le D^r Morlet, en présentant l'emplacement donna d'un tel aspect

(1) La Commission ne cherche pas à interpréter ce monument : sépulture, four de verrier ou de potier, four à incinération,...

l'explication suivante : pour assurer la sincérité du contrôle auquel voulaient se livrer les savants venus à Glozel, il leur permettait, et même les priait, de choisir librement leur champ d'expérience.

Puis, M. le D^r Morlet répéta aux membres de la Commission qu'ils étaient entièrement libres sur le terrain des fouilles, et donna quelques explications nécessaires au sujet des recherches faites antérieurement. Il dit, notamment, que l'on rencontrait parfois dans le gisement des parties stériles, et parfois, au contraire, de véritables « nids » : il indiqua qu'un de ces « nids », particulièrement riche, avait été partiellement fouillé par lui-même, dans ce qu'il appelait la tranchée Ouest.

La Commission décida de commencer ses travaux dans cette même région et de reprendre le front des fouilles antérieures de M. le D^r Morlet, dans cette tranchée Ouest.

Elle stipula, toutefois, qu'il ne serait pas tenu compte des objets qui pourraient être trouvés dans les 30 ou 40 premiers centimètres d'avance dans la fouille.

Une première coupe verticale fit constater dans le gisement exploré trois couches de terre différentes que nous numéroterons, *de bas en haut*, 1, 2, 3.

Au fond, *la couche 1*, est composée d'argile très compacte de couleur jaune ; on la reconnaît immédiatement à la résistance qu'elle oppose à la pénétration des instruments de fouilles, et aussi à une teinte un peu rosée qu'elle prend parfois et qui la distingue nettement de la couche 2, qui est d'un jaune un peu plus clair. Son niveau est très irrégulier et parfois fortement bosselé.

Cette couche 1 est, d'après les constatations de M. le D^r Morlet, confirmées par celles que la Commission elle-même put faire, archéologiquement stérile, bien que parfois les objets rencontrés à la base de la couche 2 l'aient pénétrée superficiellement.

La couche 2 est formée d'une argile fortement arénacée, perméable, peu compacte, mais sans trace aucune de stratification intérieure. Elle est probablement le résultat des produits (sables et argiles de lixiviation) d'un ravinement des pentes supérieures. Son épaisseur varie de 25 à 35 centimètres.

Le travail naturel des animaux fousseurs et des racines s'y reconnaît à chaque instant.

La couche 3, couche supérieure, est constituée par un humus gris-noir, peu compact, assez fortement arénacé et perméable, provenant des décompositions organiques des buissons et des bois qui couvraient jadis le site et que l'on voit encore dans toute la vallée ; son épaisseur est en moyenne de 30 centimètres. Elle renferme des petits cailloux, des fragments de terre vitrifiée ; on y trouve aussi des fragments de charbons, restes en particulier de l'incendie des buissons. Elle est parcourue par des racines nombreuses entre autres de fougères, de ronces, de genêts et de graminées.

Différents sondages, pratiqués à des distances diverses du champ de fouille, nous ont permis de constater que cette couche 3 — ainsi d'ailleurs que les couches 2 et 1 — existe aux environs ; mais elle nous est apparue d'une teinte plus foncée, d'origine plus purement organique, moins arénacée et aussi moins épaisse. Ces différences proviennent de ce que, dans le gisement et les champs cultivés, cette couche d'humus a subi, dans toute la profondeur atteinte par le soc des charrues, un malaxage plusieurs fois répété avec la partie supérieure de la couche 2.

Mais dans l'ensemble, ainsi constituée elle demeure bien semblable à elle-même partout où nous l'avons observée.

* *

Au cours de la première fouille conduite par les sept membres de la Commission on constata, pénétrant la couche 2, plusieurs « canaux » de diamètres variables et de directions sinueuses, plus ou moins verticales. Ils étaient nettement remplis de terre mélangée de débris organiques provenant de la décomposition d'assez grosses racines des arbres qui s'élevaient sur ce site avant le déboisement, il y a une trentaine d'années et plus. Aujourd'hui encore, répétons-le, de nombreuses racines de fougères, vivantes ou mortes s'y croisent en tous sens.

Un vide vertical de 4 centimètres de diamètre, légèrement sinueux, descendant à 50 centimètres environ au-dessous de la surface du sol, fut reconnu pour être le travail d'un animal fouisseur.

De semblables constatations furent encore faites au cours des fouilles subséquentes.

On trouva assez fréquemment dans la couche 2, à 8 ou 10 centimètres de sa surface, des parties plus noires, très irrégulières, avec charbons de bois de faibles dimensions. On put même recueillir de semblables fragments de charbon dans la couche 1. Il faut probablement voir là le résultat du travail des animaux fouisseurs entraînant dans leurs galeries les débris charbonneux qu'en particulier l'incendie des ronces et des broussailles avait laissés en surface ; cela indique un travail souterrain assez actif. Mais ces fragments de charbons ne marquent nullement, dans les lieux où la Commission a travaillé, la présence d'un habitat humain, d'une station, au sens archéologique des mots.

A peu près au contact de la couche 1, furent recueillis 4 petits cailloux (inventoriés 1, 2, 3, 4) et un objet en os légèrement épointé lors de sa découverte (inventorié 5). Après examen, seul le n° 5 fut retenu (1).

Avant de quitter le terrain, le front de fouilles fut saupoudré de plâtre sur toute la section explorée par la Commission.

* *

Le dimanche 6 novembre, à neuf heures, la Commission se trouva de nouveau à Glozel.

Elle constata que le front de fouilles plâtré n'offrait rien d'anormal.

Elle se divisa en deux équipes qui devaient se réunir pour chaque constatation importante ; l'une continua à explorer la tranchée Ouest par coupes verticales, toujours en remontant vers le Sud ; l'autre reprit, dans la partie Est du terrain, une fouille abandonnée jadis par M. le Dr Morlet qui n'y avait rien trouvé.

Dans cette tranchée, elle procéda par décapages horizontaux. On constata que la couche 2 était d'une compacité peu différente de celle de la couche 1.

Cette seconde équipe découvrit un petit objet en os inventorié n° 6. Cet objet se trouvait à la partie supérieure de la couche 2, à la limite de la terre végétale, laquelle était enlevée par mottes à la bêche.

Pendant ce temps, la première équipe continuait la fouille commencée dans la tranchée Ouest.

Elle rencontra bientôt, vers la base de la couche 2, un galet plat

(1) La Commission aurait désiré donner la reproduction des objets trouvés au cours de ses fouilles. Des circonstances imprévues ne l'ont pas permis.

Voir, annexe I, p. 455, l'inventaire des objets trouvés.

ovalaire gravé, reposant presque verticalement sur sa tranche (inventorié n° 7).

Peu après, dans cette même couche, à environ 25 centimètres de profondeur, on dégagea une « idole » en céramique ramollie et qui se brisa lorsqu'on la toucha (inventoriée n° 8). Elle avait laissé dans l'argile jaune une empreinte négative que l'on chercha à conserver en enlevant d'un seul morceau tout le bloc de terre où elle se trouvait imprimée. Malheureusement, quand on voulut, le soir, transporter ce bloc, il se fendit et tomba en miettes.

La Commission avait déjeuné sur le terrain ; le soir, avant le départ, en l'absence de tout spectateur, on disposa dans les fronts de fouilles plusieurs séries de témoins et l'on saupoudra le tout de plâtre.

* * *

M. Pittard, malade et rappelé à Genève par d'importantes raisons professionnelles, dut, à son grand regret et, aussi, au grand regret de ses collègues, quitter Vichy le lundi matin. Il offrit, si l'autorisation médicale lui en était donnée, de revenir au cas où sa présence serait jugée nécessaire par ses collègues.

A l'unanimité la présidence fut offerte à M. Forrer, qui accepta.

Ce même jour, lundi 7 novembre, la Commission se retrouvait à neuf heures à Glozel.

Après avoir constaté que les différents témoins et le plâtre disposés la veille sur les fronts de fouilles paraissaient intacts, elle reprit, toujours en deux équipes, le travail dans les mêmes tranchées.

La veille au soir, au moment d'arrêter les travaux, on avait remarqué dans la tranchée Ouest, à la base de la couche 2, une poche de terre plus meuble dans laquelle le grattoir enfonçait sans résistance. D'après les constatations signalées par M. le D^r Morlet et autres observateurs, c'était dans de telles poches de terre que l'on pouvait s'attendre à rencontrer des objets. De fait, presque aussitôt, immédiatement derrière un repère-témoin, disposé la veille, et retrouvé en place, on découvrit deux petits objets en os (inventoriés n° 9 et 10).

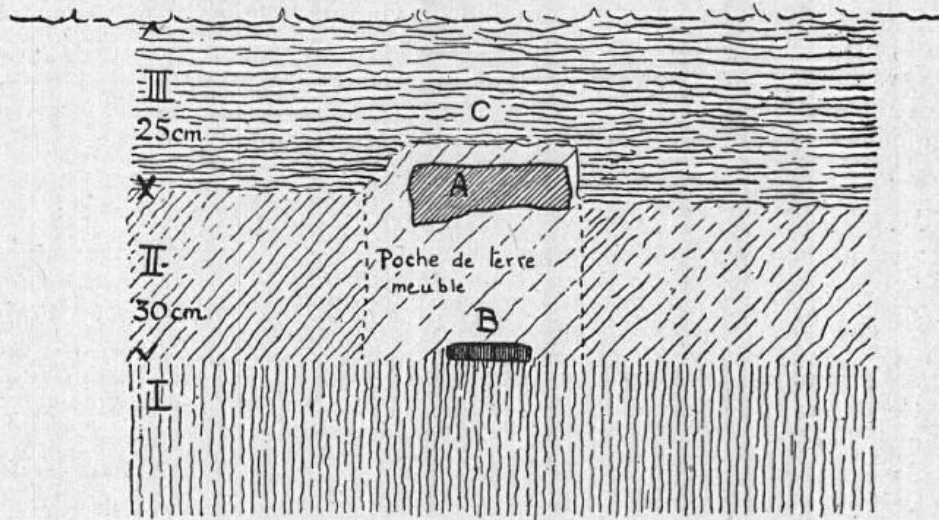
Peu après cette découverte, on remarquait dans une autre partie de cette même tranchée Ouest, que l'on arrivait dans une autre grande poche de terre plus meuble.

Une coupe verticale bien nette du front de fouilles mit en évidence qu'une partie du plan inférieur de la couche 3, parfaitement distinct de la couche jaune 2 sous-jacente et très nettement délimitée, était plus haute de 8 à 10 centimètres que l'ensemble du plan inférieur de cette même couche 3 ; ou, si l'on veut, que la couche jaune 2 pénétrait, par un relief parfaitement accentué de pareille dimension, dans la couche 3. Les parois limitant verticalement les deux couches, surtout la paroi de droite, étaient franches, sans aucune compénétration de leurs éléments respectifs ; aucun travail de malaxage par les racines ou les animaux fouisseurs ne se manifestait (voir fig., p. 444).

Cette netteté des parois, bien visible dans la coupe de la tranchée, se poursuivait en biais, à l'intérieur, vers la droite, sur une profondeur de 15 à 18 centimètres. Une motte de terre végétale enlevée d'un seul bloc à la base de la même paroi droite, permit de voir la régularité des plans juxtaposés des deux couches verticales aussi nettement séparées que les feuillets d'un livre.

L'ensemble donnait l'impression qu'une motte de terre (C) avait été enlevée, comme à la bêche, puis, après dépôt des objets, remise en

place. La différence de niveau s'expliquerait par la présence dans la fosse, ainsi préparée, des objets qu'on y avait déposés et qui remplissaient une partie de la cavité. De ce fait, la motte remise en place ne pouvait plus raccorder ses plans avec ceux de la surface environnante. Cette opération a dû être faite à une date assez récente sans doute, en tout cas non ancienne, puisque, répétons-le, toutes les forces naturelles



Coupe d'une partie de la tranchée Ouest montrant la disposition des terres au-dessus de la brique.

- A, bloc de pierre.
 B, brique.
 C, motte au-dessus de la poche de terre meuble.

n'avaient encore troublé en rien la juxtaposition des éléments des deux parois en contact.

De plus, les labours de 1918 et 1924 auraient pu, à la rigueur, respecter cette disposition, mais le défrichage et le défonçage, opérés il y a trente ou trente-cinq ans, n'auraient pu laisser subsister cette dénivellation.

Sous ce que nous appelons ici la motte C se trouvait une cavité nette, à surface parfaitement horizontale, de terre jaune si meuble qu'on pouvait facilement l'enlever à la main. Seules, de petites racelles, comme il s'en forme très rapidement sous chaque touffe d'herbe, s'y rencontraient. Dans cette terre meuble reposait, à 3 ou 4 centimètres au-dessous de la terre grise de la couche 3 et séparée d'elle par une bande très régulière à surfaces nettes de terre jaune, un assez gros bloc de pierre granitoïde à angles vifs, de 25 cm. × 12 environ et 8 à 10 centimètres d'épaisseur, posé de champ (A). Cette pierre ne portait aucune marque de travail. Elle ne conservait presque aucune trace de la terre dans laquelle elle reposait.

En continuant à vider cette cavité, on rencontra à la base de la couche 2, au contact de la couche 1, une « brique » (B) (inventoriée n° 11) extrêmement molle, qu'un léger coup de grattoir érafla. Posée à plat, elle portait, ainsi qu'on le constata plus tard, sur sa face supérieure, des signes alphabétiques.

Etant donné la technique spéciale de dégagement et d'enlèvement

de ce genre d'objets à Glozel, M. le Dr Morlet fut prié de procéder au dégagement de cette brique et M. E. Fradin de l'enlever avec une bêche.

La brique extraite fut déposée à l'air pour sécher et, le soir, avant le départ, scellée sur la bêche même qui avait servi à l'enlever, et laissée à Glozel. On procéda le lendemain à son décapage.

Cette disposition de l'ensemble des terres au-dessus de la pierre et de la brique nous oblige, nécessairement, à admettre un enfouissement par le haut, de ces objets, *postérieurement à la formation de la couche végétale* et, répétons-le, à une date qui, certainement n'est pas ancienne. A la surface du champ, un trou aurait été creusé, avec enlèvement préalable d'une motte de terre végétale bien découpée sur un côté ; puis, après dépôt des objets, rebouché et fermé par la motte remise en place ; pour faire disparaître toute trace apparente à première vue, il eût alors suffi, le sol ayant été bien nivelé, piétiné un peu, que les pluies, la neige, le gel, puis la sève printanière, exerçassent leur action.

*
* *

On a signalé plusieurs fois, et la Commission elle-même l'a constaté, cette moindre compacité des terres aux environs immédiats de certains objets, mais non de tous.

On a prétendu expliquer ce fait par des phénomènes d'hydrodynamisme, de condensation hygroskopique.

Si l'explication est vraie pour un fait, elle doit l'être pour tous, étant donné l'homogénéité de la couche où les phénomènes se seraient produits et la similitude des objets enfouis, par exemple de petits objets en os de même volume ; or, il est loin d'en être ainsi.

Tel petit objet en os se rencontre bien en terre molle, mais tel autre, de même nature, de même volume, placé dans la même couche, est au contraire inclus dans une terre ferme.

On vient de voir que la brique (n° 11) était immédiatement surmontée d'une couche très meuble que l'on pouvait enlever à la main et qui renfermait le bloc de pierre ; « l'idole » n° 8, au contraire, comme on a pu le constater en enlevant la masse qui contenait son empreinte, reposait dans une terre de compacité normale.

Il faut donc écarter l'explication donnée qui n'est pas générale et en chercher une autre ; peut-être le bourrage des terres mal exécuté lors de l'enfouissement de certains objets, enfouissement insuffisamment ancien pour que le terrain ait repris une compacité normale.

Nous reconnaissons d'ailleurs qu'au contact de deux corps différents de valeurs calorimétriques diverses et de volumes relativement considérables, tel un gros bloc de granit reposant dans une couche argileuse, il puisse se produire des phénomènes de condensation ayant pour conséquence de déterminer au contact du bloc de granit un ramollissement de la couche argileuse. Mais il ne semble pas qu'un tel phénomène puisse être sensible pour de petits objets en os, par exemple, de 1 à 2 centimètres cubes mêlés à la masse de l'argile, ou pour des céramiques à peine dégourdies, de même nature, ou à peu près, que le milieu ambiant. L'équilibre calorimétrique s'établit beaucoup trop rapidement pour pouvoir produire une condensation hygroskopique sensible.

Après le déjeuner pris sur le terrain, on se remit au travail.

La tranchée Ouest ne livra plus rien.

La couche 2 de la tranchée Est, redevenue de compacité semblable à celle de la tranchée Ouest, donna encore deux objets inclus dans son épaisseur, mais non à sa base. D'abord un objet en os (inventorié n° 12) puis, placé presque verticalement sur sa tranche dans la couche, un anneau plat de schiste (inventorié n° 13).

La position presque verticale de cet objet, comme celle du galet n° 7, ne peut guère s'expliquer que par une habile pénétration par le haut, sans enlèvement nécessaire préalable de la terre végétale.

La Commission se considérant comme suffisamment éclairée, décida alors d'arrêter les travaux de fouille.

La Commission a exploré dans ces trois jours de fouille extrêmement minutieuse une surface d'environ 10 mètres carrés, en dehors des sondages faits à l'extérieur de l'enceinte.

Au cours de ces travaux, la Commission avait jugé bon de faire une expérience : un trou horizontal de 15 à 20 centimètres de profondeur et de 6 à 7 centimètres de diamètre, avait été creusé en pleine couche 2 : un caillou fut déposé au fond. La terre d'extraction, rejetée dans le trou à la volée fut ensuite tassée et bourrée. Or, quelques instants après, en recherchant le caillou, il fut absolument impossible de constater aucune trace de l'enfouissement.

Cette expérience prouve qu'on ne peut pas, sous prétexte qu'on ne remarque aucun remaniement de la terre, rejeter l'hypothèse de l'introduction, horizontalement et sur une profondeur limitée, d'objets dans la couche 2.

Au cours des travaux de la matinée, on avait retrouvé à la surface du sol un caillou gravé. Il y a lieu de croire qu'il provenait du bloc de terre où gisait « l'idole » n° 8 découverte la veille. Ce bloc, qui conservait l'empreinte négative de l'« idole », avait été enlevé d'un seul morceau et déposé à l'endroit où se trouvait le caillou.

Comme toutefois celui-ci n'avait pas été recueilli *in situ*, il ne fut tenu aucun compte de cette découverte.

Il est à remarquer aussi que les neuf pièces retenues ont été trouvées sans qu'on puisse établir un rapport apparent entre elles, sans que rien permette de les considérer comme faisant partie d'un mobilier funéraire, sans qu'on puisse considérer, par exemple, qu'elles représentaient des éléments matériels d'une occupation humaine stable, d'un habitat.

On a, par ailleurs, — et cela est particulièrement clair, nous l'avons vu, pour la brique, — l'impression que ces objets ont été enfouis, et que cet enfouissement aurait été effectué au hasard. Il ne peut donc pas être question, encore une fois, d'avoir devant soi une station proprement dite, un habitat, un horizon archéologique précis, comme ceux que fournissent aux observateurs les fouilles pratiquées dans une caverne, dans un abri sous roche, par exemple, ou un habitat en surface comme en présentent les fonds de cabanes.

Les deux objets en céramique étaient en parfait état de conservation. Les cassures de l'« idole » étaient fraîches et provenaient de sa chute lors de l'extraction. Malgré leur fragilité et leur plasticité extrêmes, ils ne portaient aucune trace des agents destructeurs nombreux qui auraient dû les affecter, surtout s'ils étaient là depuis des millénaires : racines des arbres, qui existaient, il y a trente ou trente-cinq ans, action des animaux fouisseurs que l'on trouve parfois active dans les couches 2 et 3, poids des terres, phénomènes de retrait et de dilatation suivant l'état de dessiccation ou d'humidité du sol ; une

telle constatation et de telles déductions conduisent donc à croire à un enfouissement assez récent.

M. le Professeur Depéret pense que les divers objets ont été déposés sur le sol, puis abandonnés là et recouverts à la longue par les terres amenées du haut de la pente par les eaux de ruissellement : la base de la couche jaune meuble donnerait la date géologique de ce dépôt (1).

Il n'est pas possible de s'arrêter à cette hypothèse. Comment admettre que les pièces que l'on découvre dans la terre à l'état pâteux : vases, briques à inscriptions, idoles, bobines, etc..., exposées quelque temps à l'air n'aient pas été complètement détruites, soit par les gelées, soit par les pluies, soit par les eaux sauvages descendant la pente ?

D'après cet éminent géologue qui a étudié la formation géologique du champ de Glozel, cette couche appartiendrait à l'époque actuelle ou holocène.

Sa base devrait donc être rapportée au mésolithique ou au néolithique. Sa partie supérieure est de formation récente puisqu'elle contient des tessons de poteries de grès (2).

Avant tout examen de la question, M. Peyrony crut de son devoir de faire à ses collègues une importante communication. Celle-ci est annexée au présent rapport (voir p. 00).

*
* *

La Commission étudia les tombes ouvertes par MM. le Dr Morlet et Fradin, à Glozel. Trois de ses membres s'introduisirent partiellement dans la plus grande de ces tombes, celle de l'Est, dite n° 2, d'après les comptes rendus de M. le Dr Morlet.

L'appareillage des pierres de cette construction est très grossier, sans aucune architecture régulière ; elle est faite de gros blocs de roche primitive ou volcanique juxtaposés un peu au hasard, « solidement enchevêtrés les uns dans les autres, sans aucun mortier ou terre argileuse de liaison » (3).

Il ne paraît guère possible d'admettre qu'elle ait pu être construite en tunnel.

Plusieurs difficultés d'interprétation subsistent en dehors même de celles qui pourraient être soulevées par l'étude du mobilier. Une dépression très nette du sol, dans le grand axe, avec maigre végétation, se remarque surtout dans la partie Nord au-dessus de cette « tombe ». Est-il possible que le piétinement des visiteurs, avant qu'elle ait été protégée par un entourage de fils de fer barbelés, ait pu déterminer cette dépression sur un sol qui serait, non pas même, suivant les hypothèses émises, millénaire, mais simplement séculaire, et reposant immédiatement sur la voûte de pierre ?

Cette dépression causée par le tassement des terres, après la construction de la « tombe », aurait dû être nivelée depuis des siècles par le seul travail des agents naturels, mais surtout depuis trente à trente-

(1) C. R. de l'Acad. des Sciences, n° 18, séance du 31 octobre 1927, p. 884.

(2) Voir les fouilles de M. Espérandieu, du 11 septembre 1926 ; Dr Morlet, *Les journées mémorables de Glozel, Mercure de France* du 1^{er} novembre 1926. Voir aussi la note du Dr Morlet, à ce sujet, dans son article *Au Champ des Morts, Mercure de France*, du 1^{er} août 1927.

(3) Dr MORLET, *Au Champ des Morts*, p. 8 et 31.

cinq ans, par le défrichage, le défonçage et les différents labourages exécutés. Bien des parties du gisement ont été tous ces temps-ci au moins autant piétinés, sans présenter, cependant, de semblables dépressions. L'on serait tenté de se croire en présence d'une terre assez récemment remuée, ce qui expliquerait en partie le tassement de la dépression.

Une autre difficulté d'interprétation ressort du fait que, lors de son ouverture, cette « tombe » était en partie vide ; seul le fond était rempli d'une boue argileuse, indice du travail d'infiltration. Or, à travers l'appareillage des blocs de pierre des parois mal jointoyées, « sans aucun mortier ni argile de liaison », à une faible profondeur, dans un terrain fortement argileux, mais non pas imperméable, à la base d'une forte pente où le travail des eaux de ruissellement et d'infiltration, à travers la couche 3, est très actif, il n'est pas possible que les particules d'argile de lixiviation entraînées par les eaux de ruissellement et d'infiltration n'aient pas, en un espace de temps *relativement très court*, rempli les vides sous-jacents et colmaté tous les éléments de la « tombe ».

Là encore, au cours des millénaires que comporterait l'hypothèse de l'interprétation néolithique, le seul travail des végétaux ou des animaux fouisseurs, ou même des vers de terre, aurait dû réussir à combler très rapidement toutes les cavités de « cette tombe ».

Une cavité quelconque, fût-ce une boîte crânienne non brisée — construction presque hermétiquement close, en tout cas, plus hermétiquement fermée que la « tombe » en question, — se remplit rapidement, même en terrain argileux compact par infiltrations de particules terreuses très ténues.

L'impossibilité d'expliquer ce vide dans la « tombe » est encore plus frappante quand on songe que cette « tombe » aurait été construite avant la formation de la couche 3. Cette hypothèse obligerait à admettre que la surface extérieure de sa voûte non jointoyée était de niveau avec la surface de la couche 3. Dès lors, avec leurs troubles, quelques pluies auraient suffi à la combler.

Ne peut-on pas établir un rapport entre ce vide de la « tombe » et la dépression qu'on remarque au-dessus d'elle, rapport nécessaire et expliquant tout, si l'on admettait, par exemple, que la construction de cette « tombe » ne remonterait qu'à quelques années.

Supposons-la, en effet, construite même antérieurement au labour de 1924. Les objets y ont été déposés avec les fragments d'os humains. Sans la remblayer, on la couvre d'une voûte de pierres sèches et l'on rétablit, par dessus, la couche 3, contenant, comme nous l'avons vu, grâce au malaxage opéré par les charrues, de nombreux éléments argileux empruntés à la partie supérieure de la couche 2. Immédiatement, le travail des eaux entre en jeu. Les particules ténues d'argile de lixiviation entraînées par les eaux d'infiltration à travers la couche 3 et le plafond de la « tombe » se précipitent peu à peu au fond pour former une couche argileuse d'une certaine épaisseur ; la couche 3, immédiatement supérieure, voit son volume et son épaisseur diminuer en proportion du volume et de l'épaisseur de cette argile précipitée et une dépression se forme.

Ainsi s'expliquerait normalement, par cette dépression de 4 à 5 centimètres, cette couche lisse de boue argileuse et son épaisseur de quelques centimètres seulement (puisque lors de l'ouverture de la « tombe » encore intacte, non seulement plusieurs vases, mais même des tablettes

étaient visibles) (1). Nous sommes, dès lors, entièrement d'accord avec M. le D^r Morlet pour y voir, comme, d'ailleurs, dans la « tombe » 1, « une épaisse couche limoneuse d'argile fine qui s'était vraisemblablement infiltrée à la longue à travers les parois mal jointes, construites en pierre sèche (2) ». Mais nous, nous n'y pouvons reconnaître que le travail de quelques années au plus et non de plusieurs millénaires. L'épaisseur de la couche correspondrait bien, en effet, aux quantités d'argile enlevées à la couche 3 par les eaux d'infiltration à la suite d'une période d'activité telle que nous venons de la décrire. Cela, également, rendrait parfaitement compte de l'état de cette argile dans la « tombe » : « boue lisse », « couche limoneuse d'argile fine »... « limon boueux... », mots qui dénotent une formation récente, toute fraîche, que rien n'a encore eu le temps de ternir.

Dans toute autre hypothèse, il faudrait admettre que l'épaisseur du dépôt n'atteignait guère annuellement qu'une fraction de millimètre. Or, étant donné son mode d'appareillage et l'hygrométrie du lieu, cela est absolument inadmissible.

*
**

Après cette étude du gisement, la Commission consacra sa journée du mardi 8 novembre à l'examen des os et du mobilier recueillis antérieurement et conservés chez MM. le D^r Morlet et Fradin, à Vichy et à Glozel.

Ne pouvant, vu le texte de la lettre ministérielle du 29 octobre, enquêter officiellement sur ce mobilier, elle décida cependant d'en faire une étude sérieuse pour pouvoir, le cas échéant, lorsque les autorisations demandées à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts seraient accordées, en discuter utilement à sa réunion à Paris.

Elle décida également de donner délégation à M. Peyrony de désigner, éventuellement, les objets susceptibles d'être soumis aux analyses indispensables.

En attendant, ses remarques portèrent successivement sur les points suivants :

Ossements humains.

Les quelques fragments de crânes recueillis à Glozel offrent des particularités inexplicables. Alors que certains de leurs bords sont « mousses », aux arêtes adoucies comme si elles avaient été corrodées par les agents naturels, d'autres bords des mêmes fragments ont une cassure franche, nette, à arêtes vives, ne permettant pas, s'ils ont été trouvés dans cet état, de croire à leur long séjour dans les « tombes ».

On a cherché plusieurs explications de toutes ces particularités. Aucune ne nous apparaît comme recevable.

On ne voit pas pourquoi certains fragments de crânes auraient été moins résistants que d'autres, lesquels présentent des cassures franches, nullement émoussées, nullement corrodées. On ne voit pas pourquoi dans des sépultures considérées comme non violées, deux molaires seulement ont subsisté, parfaitement conservées, alors que les autres dents ont toutes été totalement dissoutes.

(1) *Au Champ des morts de Glozel, Mercure de France, VIII, 1927.*

(2) *Au Champ des morts de Glozel, Mercure de France, VIII, 1927.*

Prétendre aussi, comme l'hypothèse nous en a été suggérée, que ce sont là les restes de corps partiellement incinérés, n'est-ce pas une affirmation gratuite? D'abord, où sont les restes d'incinération? On a bien signalé parfois, dans certaines nécropoles, des cadavres partiellement incinérés, mais il s'agit alors de parties du corps bien déterminées : portion inférieure, portion supérieure, côté gauche, etc... Ce n'est pas le cas ici et on ne voit pas comment, pour la « tombe » 2, par exemple, on aurait incinéré le corps du défunt en le débitant de manière à garder seulement quelques fragments (pariétaux et maxillaire inférieur); comment encore, pour ce qui concerne la « tombe » 1, aurait-on pu conserver, pour les y déposer, un fragment de crâne, les fémurs et deux molaires? En outre, ni la Commission, ni les fouilleurs qui l'ont précédée, n'ont trouvé traces de véritables incinérations avec fragments d'os calcinés.

À propos d'ossements, on nous a présenté dans deux vases, comme pouvant être des cendres d'os, deux poudres différentes, l'une grise, l'autre noire; seule, l'analyse chimique et microscopique les déterminera (1). En tout cas, ces vases ne renfermaient pas d'os calcinés; cependant, si parfaite que puisse être la combustion d'un corps adulte (car la destruction par les éléments chimiques peut être absolue), on retrouve toujours, même encore aujourd'hui, avec les moyens perfectionnés dont disposent les fours crématoires modernes, quelques fragments du crâne, des os longs, de la mandibule, des dents. Landru, qui avait un si grand intérêt à faire disparaître ses victimes, n'a pu y arriver. Faut-il noter ici cette remarque bien suggestive de M. Viollier signalant des vases entourés de cendres et disant : « Mais il ne s'agit pas de tombes à incinération puisqu'elles ne contenaient aucune parcelle d'os (2). » Or, rien de pareil n'a été trouvé à Glozel.

On n'a pu, davantage, relever les indices de décomposition chimique des corps inhumés.

Sans doute, on peut admettre, nous venons de le constater, la possibilité de la destruction complète d'un corps par les agents chimiques; les exemples ne manquent pas. A Glozel, cependant, cette possibilité est nettement contredite par la conservation parfaite d'autres ossements humains et animaux dans un milieu chimique homogène. Il ne paraît guère admissible que les produits organiques de cette décomposition totale n'aient pas, dans une couche d'argile jaune, donné au milieu où elle se serait effectuée, une teinte assez sensiblement différente et assez facilement perceptible.

Objets en os.

Il est à noter que les différents objets en os inventoriés 5, 6, 9, 10, 12, trouvés lors des fouilles faites par la Commission, offrent tous la même patine, le même degré de fossilisation apparente, incomplète d'ailleurs. On se trouve bien là en présence d'une série homogène.

La Commission constata que, parmi les objets réunis au Musée Fradin, les objets en os trouvés en présence de MM. Salomon Reinach,

(1) M. Couturier, de Lyon, a bien voulu analyser, à la demande de M. le Dr Morlet, ces poudres, et il les donne pour des cendres d'os sur la nature desquels il ne s'est pas prononcé (C. R. Acad. S., cité *ut supra.*)

(2) *Essai sur les rites funéraires en Suisse*. Paris, Leroux, 1911, p. 28.

Espérandieu et Peyrony, présentent cette même homogénéité apparente. Par contre, il a été impossible de faire la même remarque relativement aux autres objets en os exhumés antérieurement par les autres fouilleurs. Ces derniers os, en effet, présentent toute une gamme, allant de l'os paraissant tout frais jusqu'à l'os amené au même état de fossilisation que ceux trouvés par la Commission, ou en présence des savants ci-dessus désignés.

La Commission tient à préciser que, pour simplifier sa rédaction, elle emploie dans ce rapport le terme « fossilisation » dans un sens très général pour indiquer que tel ou tel os a subi un commencement de transformation moléculaire peut-être très récent, premier stade vers une fossilisation réelle qui peut être très lointaine encore.

Dans les collections de MM. le Dr Morlet et Fradin, certains objets en os, translucides, sans patine, indiqués comme trouvés dans le même terrain (couche 2) que les autres, paraissent n'avoir subi aucune fossilisation, ce qui inciterait à supposer qu'ils auraient pu être taillés dans des os frais.

D'autres encore montrent une forte patine que ne présentent pas les objets de la série homogène mentionnée ci-dessus. Un harpon, en particulier, ayant perdu un petit éclat superficiel, laisse constater, sous sa patine, une teinte d'os moderne.

Sur un autre harpon, il est difficile de croire que les signes gravés ont pu être réalisés autrement qu'à la gouge. Ils présentent une coupe longitudinale en *nacelle* et une coupe transversale hémicylindrique franche.

Il faut noter aussi, conséquence de ces divers degrés de fossilisation, la grande différence de densité de ces os. Ce sont là des particularités inexplicables naturellement.

De plus, ces os trouvés dans un tel milieu ne présentent aucune trace de morsure de racines, comme en porteraient, plus ou moins profondément marquées, la plupart des os qui auraient séjourné assez longtemps dans un milieu semblable.

Un objet en os, sorte de spatule, altéré sur ses deux faces naturelles, ne l'est pas sur ses côtés taillés. Seule, une analyse chimique et microscopique pourrait peut-être donner la clé de ces particularités.

Céramique.

Seuls, deux briques et un vase portent les marques de racines qui les ont perforés ou s'y sont incrustées. Il s'agit là de racines de fougères *nécessairement récentes* puisqu'elles n'ont subi qu'un commencement de décomposition, plus exactement, de dessiccation.

Nous n'avons pas constaté, à l'intérieur de nombreux vases intacts, le chevelu de racines et de radicelles qui aurait dû tapisser leur paroi.

La puissance de la couche d'humus 3 suppose que la couche 2 a possédé une végétation luxuriante puisqu'elle en est, tout au moins en partie, la résultante et la conséquence. Elle a dû créer dans toute cette couche 2 un réseau puissant de racines.

Parmi les objets gisant dans l'épaisseur de la couche 2, les céramiques à peine cuites ont dû être attaquées fortement par l'action de ces racines, sinon toujours en profondeur, au moins superficiellement.

Or, dans le gisement, ce travail ne se voit pas. Aucune perforation, aucune morsure des céramiques, sauf pour deux briques et un vase, ne se constate. Ce qui est étonnant, ce n'est pas qu'il y ait trois céra-

miques percées ou entamées par les racines, c'est qu'il n'y en ait pas beaucoup plus. Ce que nous disons des racines peut s'appliquer aux animaux fouisseurs. Nous ne tenons pas compte du travail des radicales, lequel peut être très récent.

Objets en pierre.

Meule. — *L'Illustration* du 3 septembre 1927, page 217, avait donné la reproduction d'un objet, « l'un des plus caractéristiques de l'outillage de Glozel », et baptisé « meule à farine ». Nous avons demandé à M. le D^r Morlet de nous présenter cet objet. Très loyalement, M. le D^r Morlet nous a dit l'avoir relégué dans un coin, parce que ce n'était là qu'une pierre naturelle sans aucun travail humain. De fait, rien ne permettait de lui assigner une destination quelconque.

Haches polies. — Les objets qui sont donnés comme des haches polies, avec ou sans signe gravé, ne sont ordinairement que de simples cailloux choisis pour leur forme triangulaire, auxquels on a donné un semblant de tranchant. Ce tranchant est fait assez maladroitement et avec une technique tout à fait différente de celle employée pour polir des haches néolithiques ou même des galets arisiens du Mas d'Azil, travaillés au polissoir dormant.

Ceux de Glozel, en effet, ont à peine été affutés avec une râpe ou une lime maniée à la main en tous sens, peut-être même sur une meule tournante.

Il semble difficile de croire que les « limes en grès » qui nous ont été présentées aient pu réaliser un tel travail.

Galets gravés. — Les traits de certaines gravures sur galets n'offrent pas, à première vue, la même patine que les surfaces sur lesquelles ils sont tracés. Il faut aussi, tout spécialement, signaler le galet gravé, conservé par M. le D^r Morlet et trouvé, suivant son affirmation, dans l'état où nous l'avons vu. Une de ses faces porte un dessin de cervidés accotés ; l'autre est couverte de nombreux points de percussion, d'un piquetage qui avait fait tout d'abord considérer ce galet comme un percuteur. Après examen plus attentif, la Commission a pu constater que le piquetage était à peu près uniformément réparti sur toute la surface et non pas seulement sur un seul point comme cela se produit sur les percuteurs. De plus, il avait été exécuté certainement pour dissimuler la gravure d'un animal dont il suivait tous les contours. Enfin, la patine du piquetage est visiblement plus fraîche que celle de la gravure.

Certains anneaux de schiste semblent avoir été taillés par éclats au couteau, comme du reste les bracelets et les anneaux en schiste de Montcombroux (Allier), auxquels on les a comparés et que l'on attribue à l'âge des métaux. Sur ceux-ci, en effet (et également sur les nodules, déchets de fabrication), on remarque des traces d'un outil en métal. On sait que c'est à Montcombroux qu'on a recueilli un de ces déchets portant des caractères gravés se retrouvant à Glozel.

Harpon en schiste. — Un harpon en schiste, patiné sur ses faces, ne l'est pas sous ses barbelures. Il donne aussi l'impression d'un objet taillé avec un outil en métal.

Une remarque générale s'impose : les outils et les armes sont des objets pratiquement inutilisables.

Faune.

D'après M. Depéret, la faune identifiée à Glozel est représentée uniquement par des espèces modernes : sanglier, cheval, bœuf, chèvre, daim... On n'y rencontre aucune trace d'une faune tant soit peu ancienne. Comment admettre que des ossements ou bois de rennes, ces derniers travaillés ou non, fassent complètement défaut dans cette « station » dont les habitants auraient cependant si bien connu cet animal qu'ils pouvaient en reproduire la silhouette ? Quel que soit le sens qu'on veuille donner à la représentation du renne sur les galets : scène de magie, d'envoûtement, de chasse ou simple manifestation d'art, il faut bien reconnaître que cet animal aurait joué dans la vie des « Glozeliens » un rôle important. On devrait alors l'identifier parmi les ossements de la faune locale ; comment expliquer son absence ?

Toutes ces différentes remarques incitèrent la Commission à demander avec plus d'insistance encore les autorisations nécessaires pour faire procéder à des analyses.

M. le D^r Morlet, pressenti, a dit alors y consentir. Depuis, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a donné les autorisations nécessaires. M. Peyrony avait reçu mission de la Commission de faire les prélèvements utiles. Les organismes scientifiques choisis étaient les laboratoires de la Sorbonne et de l'École des Mines. Mais différentes difficultés soulevées depuis, qui ne sont le fait ni de la Commission, ni du Ministère, n'ont pas permis de réaliser ce vœu.

Mais, quel que soit le résultat de ces analyses, si elles ont lieu, la Commission maintiendra cette conclusion : un faussaire peut, à la rigueur, imiter admirablement des objets anciens : c'est une question de connaissance de la technique préhistorique, d'habileté, de patience ; il peut même inventer de nouveaux types et induire en erreur les spécialistes les plus avertis ; il peut même truquer chimiquement les objets ; mais, malgré toute sa science, toute sa dextérité, un tel faussaire ne peut pas encore régenter, à son gré, l'action des agents naturels : celle des animaux, des racines, des eaux, etc...

L'attention de la Commission a été attirée sur une pierre gravée faisant partie de l'appareillage extérieur du four de Glozel, situé à quelques mètres devant la maison habitée par la famille Fradin.

Sans vouloir en tirer aucune conclusion, elle croit cependant nécessaire de signaler cette coïncidence étrange.

Cette pierre, roche primitive ou roche éruptive, porte, bien nette, la gravure d'une tête d'animal vue de profil.

Le four remonte à environ trois quarts de siècle.

Interrogés sur l'existence de cette gravure, MM. Fradin disent ne l'avoir jamais remarquée.

La Commission croit devoir rappeler que l'histoire de l'archéologie, comme celle d'ailleurs d'autres sciences, — pour toutes les époques, — a enregistré de nombreuses mésaventures (certaines gravures paléolithiques, âge de la corne en Suisse, vases et statuettes de Spiennes, vases moabites, etc...). C'est pourquoi elle avait le devoir de s'entourer de toutes les précautions possibles.

D'un autre côté, elle sait bien que ce n'est pas parce qu'un objet ou

des objets présentent des aspects exceptionnels, jamais vus, qu'ils sont, à cause même de ces caractères exceptionnels, des objets faux. Chaque invention nouvelle a présenté ce caractère par rapport aux inventions antérieures. C'est dire que les membres de la Commission ne sont nullement misonéistes. Les critiques qu'ils ont formulées partent d'un tout autre point de vue.

*
* *

En arrivant sur l'emplacement de Glozel, les membres de la Commission s'étaient dégagés de toutes les impressions qu'avaient pu leur suggérer les lectures d'articles émanant des partisans et des adversaires de Glozel. Ils étaient décidés à ne se laisser guider que par les constatations qu'ils feraient et ils se sont fidèlement maintenus dans cet état d'esprit.

*
* *

La Commission regrette l'allure qu'ont prise, en dehors d'elle, les discussions relatives à l'authenticité ou à la non authenticité des objets exhumés à Glozel ; le débat a complètement dévié du seul terrain sur lequel il aurait dû rester ; celui d'une discussion scientifique dans la sérénité scientifique, par des hommes dont la discipline scientifique est l'expression morale journalière ; de telles discussions ne devraient pas dépasser les limites du prétoire.

*
* *

En résumé, après avoir examiné toutes les données du problème, après avoir étudié le plus consciencieusement possible les éléments qui lui étaient soumis, après avoir longuement réfléchi à toutes les éventualités qui pouvaient se présenter, la Commission, dans ce prodigieux ensemble, retient certains objets : les fragments de haches polies et de silex, les tessons de poteries en grès, les matières vitreuses et les divers éléments de la fosse ovale du début de la découverte, lui semblent bien authentiques.

La Commission n'exclut pas totalement l'hypothèse de l'introduction dans le gisement d'objets anciens ; ainsi, elle pourrait à la rigueur retenir, entre autres choses, quelques bobines et pièces en os qui ne donnent pas, à la seule vue, l'apparence d'objets faux.

APPUYÉE SUR TOUTES LES CONSTATATIONS QU'ELLE A FAITES, SUR LES DISCUSSIONS SERRÉES QU'ELLE A EUES, LA COMMISSION, A L'UNANIMITÉ — AVEC LES RÉSERVES QUI VIENNENT D'ÊTRE FORMULÉES, — CONCLUT A LA NON ANCIENNETÉ DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS QU'ELLE A PU ÉTUDIER A GLOZEL.

*
* *

Arrivée au terme du mandat qui lui a été confié, la Commission dépose son rapport entre les mains du Président de l'Institut International d'Anthropologie, de laquelle tenait cette mission.

Paris, le 14 décembre 1927.

P. BOSCH-GIMPERA, P. FAVRET, R. FORRER, D. GARROD, J. HAMAL-NANDRIN, D. PEYRONY, E. PITTARD.

ANNEXES

I

INVENTAIRE DES OBJETS TROUVÉS PAR LA COMMISSION

DANS SES FOUILLES DE GLOZEL

Journée du 5 novembre 1927.

(FOUILLE OUEST)

N^{os} 1, 2, 3, 4. — Petits fragments, roche dure, reconnus sans intérêt.

N^o 5. — Poinçon en os légèrement épointé.

Journée du 6 novembre 1927.

(FOUILLE EST)

N^o 6. — Pendeloque en os avec encoches symétriques de suspension.

(FOUILLE OUEST)

N^o 7. — Galet schisteux gravé sur une face d'un avant-train de renne et de signes et commencement de perforation dans son milieu, sur l'autre face.

N^o 8. — « Idole phallique » en argile.

Journée du 7 novembre 1927.

(FOUILLE OUEST)

N^o 9. — Objet en os, ovoïde, aplati, gravé de signes.

N^o 10. — Disque en os à double perforation.

N^o 11. — Brique à inscriptions.

(FOUILLE EST)

N^o 12. — Pointe en os à base à triple étranglement.

N^o 13. — Anneau en schiste avec gravures animales et signes gravés sur les deux faces.

N^o 14. — Galet avec signes gravés, dont il n'a pas été tenu compte, parce qu'il n'a pas été recueilli *in situ* (v. p. 416).

II

DÉCLARATION DE M. PEYRONY

Le 25 septembre dernier, avec M. Vergne, conservateur du Musée de Villeneuve-sur-Lot, je me suis rendu à Glozel pour me faire une opinion personnelle de ce que pouvait être ce dépôt. En ma qualité de préhistorien, je ne devais pas m'en désintéresser.

Aimablement et cordialement reçus par M. le D^r Morlet, notre visite à Glozel commença par le Musée Fradin.

Cet ensemble déconcertant d'objets si divers me produisit de suite une impression défavorable.

Après un examen approfondi de toutes les pièces, fait le lendemain chez MM. le D^r Morlet et Fradin, il me fut impossible de prendre cet ensemble pour préhistorique. Rien ne permettait de l'attribuer au paléolithique, ni au mésolithique, ni au néolithique, encore moins à l'âge des métaux. C'était simplement du Glozélien, comme on le dénommait.

Je constatai, de plus, avec stupéfaction, que si certains objets présentaient un commencement de fossilisation, d'autres paraissaient faits avec des os frais, et par conséquent, de confection récente.

Tout cela me donnait fortement à réfléchir.

Les fouilles pratiquées par M. le Dr Morlet et par moi-même, dans la journée du 25 septembre, en présence de MM. Vergne, Trafali et Solignac donnèrent les résultats dont le procès-verbal paru dans le *Mercur de France*, du 1^{er} novembre 1927, fait mention.

Il fut trouvé de menus objets dont nous n'avons pu vérifier l'emplacement exact, mais qui provenaient de la couche jaune n° 2 qui ne paraissait pas remaniée très récemment.

Toutes les personnes présentes à ce moment-là furent d'avis que les pièces découvertes avaient été enfouies à une époque impossible à préciser, mais bien entendu, elles ne pouvaient l'avoir été que si la couche qui les recélait existait déjà.

Or, cette dernière est de formation géologique holocène ou actuelle.

Il m'était donc impossible, pour cette raison géologique et pour la raison archéologique exprimée plus haut, de situer l'enfouissement de ces objets à une date ancienne, géologiquement parlant.

Notre éminent historien des Gaules, M. Camille Jullian, ayant lu les inscriptions de quelques briques, j'ai adopté son hypothèse qui était pour moi, *incompétent en matière de sorcellerie*, faute d'autre, celle qui me satisfaisait le mieux.

Après avoir réfléchi à tout cela pendant une dizaine de jours, je préparai un rapport où je donnai les diverses raisons pour lesquelles le gisement et les objets ne me paraissaient pas préhistoriques. C'étaient les mêmes que celles que je vous soumettrai.

J'étais sur le point de l'adresser à l'Académie des Inscriptions lorsque l'instance de classement est survenue.

Alors, je ne l'ai pas envoyé, étant tenu, par mes fonctions, à la plus grande discrétion.

Donc, dans ma pensée, à ce moment-là, Glozel était authentique (par rapport à l'hypothèse Camille Jullian), mais pas préhistorique.

Le premier jour des fouilles de la Commission n'a pas ébranlé ma conviction, mais nos découvertes subséquentes ont anéanti toute ma foi.

J'avoue aujourd'hui que je m'étais trompé et cela parce que je m'étais lancé dans une voie où mon imagination avait joué un plus grand rôle que ma compétence.

Il ne m'en coûte nullement de le reconnaître, puisque c'est l'expression de la vérité. Puisse cet incident me servir de leçon.

Vichy, le 7 novembre 1927.

Signé : D. PEYRONY.



Les Vases à figure humaine et les bobines de Glozel.

PAR

L. COUTIL.

Le numéro de *l'Illustration* du 3 septembre dernier a publié un article très documenté de M. J. Labadié sur les découvertes de Glozel ; on y trouve de bonnes photographies des objets les plus intéressants ; parmi ceux-ci nous citerons un vase à masque macabre : on remarque sur la partie centrale deux doubles dépressions avec trou central, obtenues par pression dans la pâte fraîche, ce qui a fait refouler la terre et a formé des arcades sourcillères accusées ; en dessous, un sillon moins creux et assez large pourrait correspondre à la bouche ; mais pour les découvreurs ce serait une dépression fortuite, et la petite ouverture supérieure évoquerait le souvenir d'une « *trépanation* » ?? (Pl. 1, Fig. H).

Nous ne connaissions pas alors les quatre brochures de MM. le Dr Morlet et Fradin, portant comme titre : *Nouvelle station néolithique* (1).

Dans le premier fascicule, la figure 48 reproduit la première pensée du créateur des figurines que nous allons décrire et dont la plus fruste se trouve dans le même fascicule (Fig. 52).

Avec l'autorisation de M. le Dr Morlet (1) nous avons reproduit le godet (Fig. J, n° 48), où l'on distingue vaguement deux yeux, un nez, et en dessous deux appendices. Sur la même ligne, nous avons ensuite reproduit la figurine-idole la plus sommaire (L. n° 52) ; M. Morlet a décrit cette figure comme étant *une idole néolithique (type viril)*. Avec la meilleure volonté on ne peut y apercevoir

(1) Le 1^{er} fascicule a paru en septembre 1925, le quatrième en 1927.

(1) La reproduction des objets et dessins figurant dans les notes publiées dans le *Mercur de France* par M. Morlet étant *formellement interdite*, nous lui avons demandé l'autorisation d'en publier quelques-uns ; nous tenons à l'en remercier, et nous nous conformons aux clauses de sa lettre.

Vichy, le 16 novembre 1927.

Monsieur,

Je sais qu'après tout le tapage fait par M. Vayson, vous avez regretté amèrement de ne l'avoir devancé à Glozel,

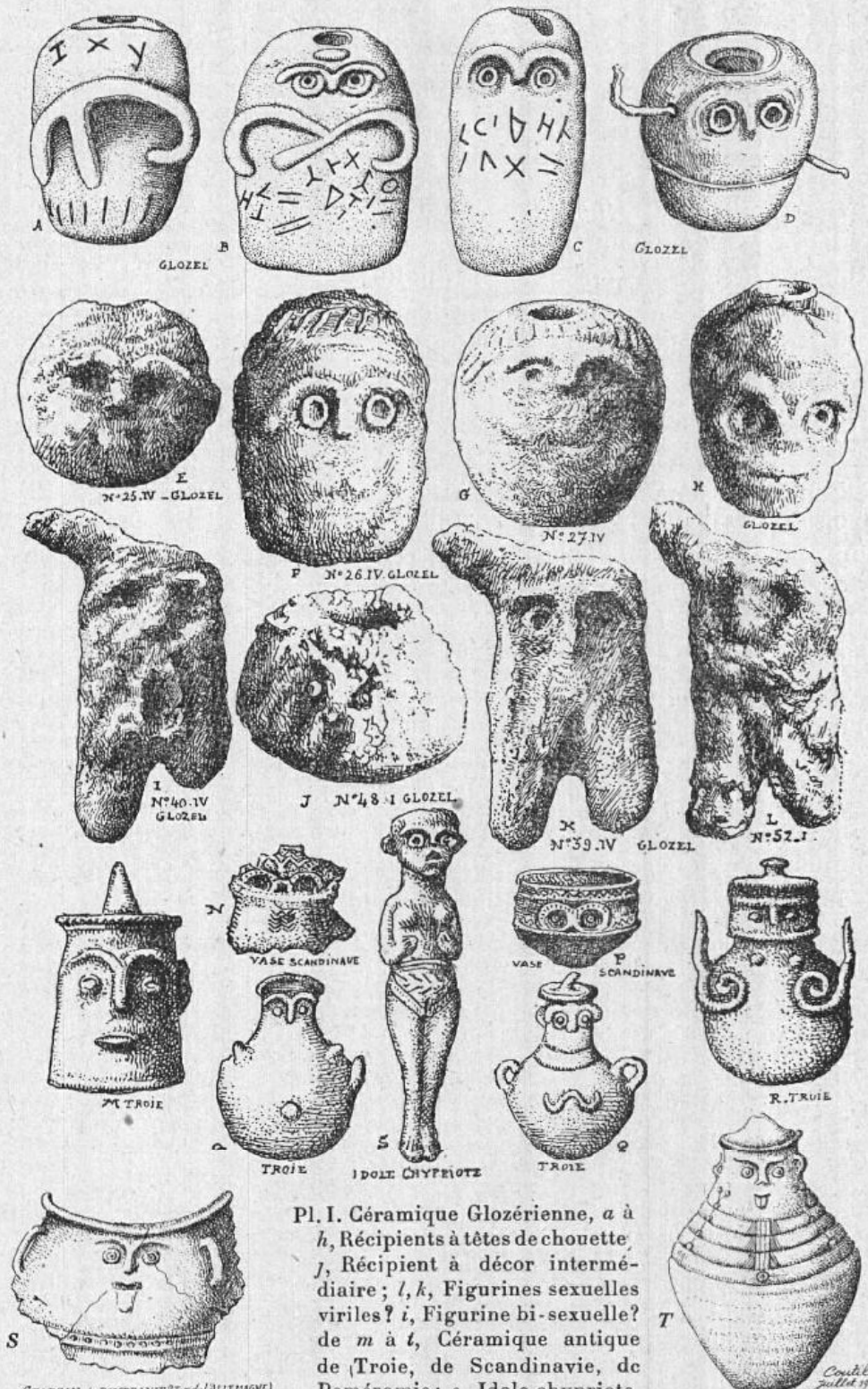
Vous êtes actuellement bien en retard.

Il n'est pas jusqu'à M. Hunter Rogers, qui ne prétende prouver l'inauthenticité de notre gisement.

Cependant, comme ce serait la première fois que je refuserais la reproduction de nos gravures, je vous permets bien volontiers d'en illustrer votre article, sous la seule condition, mais « *sine qua non* », que vous y joindrez cette lettre in extenso.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Morlet.



Pl. I. Céramique Glozérienne, a à h, Récipients à têtes de chouette, j, Récipient à décor intermédiaire; l, k, Figurines sexuelles viriles; i, Figurine bi-sexuelle? de m à t, Céramique antique de Troie, de Scandinavie, de Poméranie; s, Idole chypriote.

S STARZIN (POMERANIE? Nord d'ALLEMAGNE)

Couille juillet 1917
HENRIETTE MOY Desob d'Allemagne

que deux cavités, et peut-être un nez ; quant à l'appendice supérieur gauche, situé au-dessus de la tête, personne ne pourra songer à un phallus en cet endroit. On peut aussi se demander si l'idée de placer cet appendice *sur la tête* n'est pas une réminiscence de la patte de sanglier qui se voit sur certains grands bronzes de Nemausus, car à Glozel on a pris ses inspirations à toutes les époques afin de les rendre plus originales. Les deux appendices du bas semblent plutôt correspondre à des jambes tronquées ; à ce propos, M. Morlet ajoute qu'il y aurait en ce point une particularité médicale parfaitement observée, l'appendice droit étant ordinairement plus long que le gauche, ce qui permettrait de croire que le céramiste était doublé d'un anatomiste ou d'une personne observant fréquemment certaines maladies sexuelles.

Sur notre planche I, nous avons reproduit deux autres figurines K et I, qui vont en se perfectionnant — elles se trouvent dans le fascicule IV, publié en 1927 ; cette figure K correspond au n° 39 de M. Morlet, nous elle montre réellement des yeux et un nez rappelant le type à la chouette, bien connu dans la céramique néolithique ; ce que l'on voit incliné vers la gauche, au-dessus et à gauche de la tête, serait encore un phallus, et les appendices se trouveraient séparés par les yeux et le nez, ce qui est fort invraisemblable : ici encore l'appendice de droite est plus court, suivant l'observation ci-dessus de l'auteur, particularité qui n'a pas été oubliée pour le troisième exemplaire (I, n° 40), sur lequel on remarque entre le nez et l'angle formé par les appendices, une dépression et de légers contours saillants obtenus en appuyant le doigt sur l'argile fraîche ; et alors, toujours avec une bonne volonté sans égale, les auteurs de la notice voient là une *idole bi-sexuelle*, un hermaphrodite autrement figuré que sur les statues antiques !

Nous avons reproduit sur notre planche I. S., une statuette chypriote dont la tête rappelle un peu celle des vases à figure humaine de Glozel.

Nous croyons devoir insister sur les étapes suivies dans le perfectionnement des figurines J, L, K, I ; il est curieux de constater cette évolution dans la fabrication recueillie dans la même couche de terrain de 0^m40 à 0^m50 d'épaisseur et à très peu de distance des diverses trouvailles.

Nous étudierons ensuite les vases à tête humaine qui constituent le sujet de cette modeste étude. Nous avons déjà parlé au début, d'un vase qui sort de la série dite tête de chouette, il est figuré en H, sur notre planche I, la forme se rapproche plus d'un crâne humain, les yeux sont formés par une arcade et un cercle, avec point central ressemblant assez à l'orbite de l'œil, on ne peut affirmer que la bouche existe, la ligne existe néanmoins avec de légères traces de

dents. Le vase le plus sommaire de la rangée porte l'indication E, avec la référence n° 26 de la brochure du D^r Morlet ; l'arcade sourcilière est indiquée, un trou remplace l'œil, une saillie médiane indique le nez, deux petites dépressions occupent la place de la bouche ; ce vase ressemble plus à une boule d'argile qu'à un vase.

Un autre vase rond, avec une ouverture très petite se rapproche plus du type à la chouette, il porte des lignes correspondant aux cheveux.

Un troisième vase (F. n° 26, IV) diffère en ce sens qu'il est sensiblement oblong, les yeux sont constitués par des sourcils saillants, et l'œil par un cercle en relief, avec cavité médiane pour l'iris.

Nous avons ajouté au bas de notre planche 1, une série de vases trouvés dans les fouilles de Troie (couche de la fin du néolithique et qui présentent le type en tête de chouette, avec les arcades sourcilières (R) ou arquées (M. O. Q. R.) ; et aussi deux vases trouvés en Scandinavie (N. P.), ornés d'arcades sourcilières avec cercle médian, différant des précédents.



Fig. 2. — Petit vase en terre cuite du musée Kircher à Rome, d'après Montelius, pl. XXXVIII, fig. 2; et Pigorini Bovolone, pl. XII 5, et p. 185.



Fig. 3. — Vase du musée du Caire, avec figure humaine en relief. Col. Pétrie. University College. Londres.

Ensuite, nous avons reproduit un petit vase du musée Kircher, à Rome, orné de deux cercles concentriques séparés par une nervure perforée, servant à la suspension ; il est presque sphérique et pourrait être rapproché du vase de Glozel (fig. 1, E n° 25) ; il porte à son rebord deux raies parallèles s'infléchissant vers la nervure médiane figurant le nez, l'exécution de ce vase présente beaucoup plus d'habileté que ceux de fabrication de Glozel.

Notre figure 3 reproduit un vase oblong, muni d'un pied évasé et bas, avec de très petites anses de suspension, sur le côté supé-

rieur de la panse, on voit une figuration humaine plus complète, le nez se devine et la bouche est creusée horizontalement.

L'étude de la céramique préhistorique donne des vases portant près du col des yeux séparés par une protubérance ressemblant à un nez ou à un bec ; ces vases ont été trouvés dans les nécropoles à



Fig. 4. — Vases danois néolithiques, d'après Sophus Muller.

urnes de la Poméranie, on peut les voir aux musées de Königsberg, de Dantzig et de Berlin, mais ils ont une toute autre allure, comme ensemble, tels sont ceux de Starzin et d'Henriettenoff reproduits par Berendt, Lissauer et Hoernes et que nous avons aussi dessinés (fig. S. T.) au bas de la Planche I.

Sophus Muller a publié un groupe de vases énéolithiques en poterie fine dont un à anses de suspension rappelle la forme des urnes villanoviennes du I^{er} Age du fer ; une coupe placée à gauche porte une paire d'yeux, motif décoratif qui se retrouve en Scandinavie et que nous avons reproduit séparément au bas de la figure (Pl. I, P).

En Amérique, on a trouvé aussi des vases offrant des têtes humaines, au Pérou, dans l'Illinois et l'Arkansas (Fig. 5) ces 3 vases

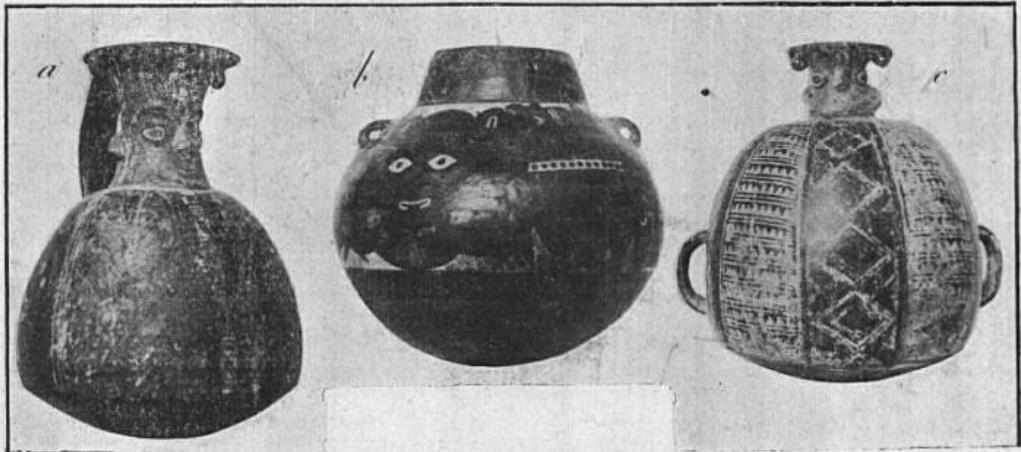


Fig. 5. — Poteries péruviennes de la collection Berthon ; a) poterie d'Ica ; b) poterie de Huaco de Nayca ; c) bouteille d'Ica, ornée de figurations humaines.

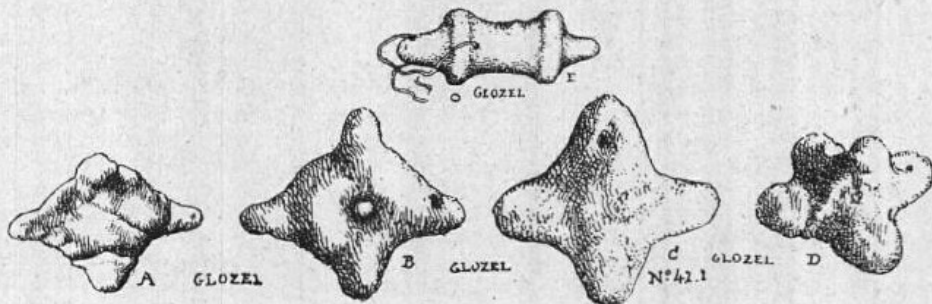


Fig. 6. — Les prétendues Bobines de Glozel.

proviennent d'Ica, Huaco de Nazca, elles font partie de la collection Berthon. Nous ne nous étendrons pas sur la céramique ethnographique, presque toujours beaucoup plus récente, mais continuant cependant la tradition primitive, tel que le second vase de la rangée du bas N.

Quant aux trois bobines ou poupées d'envoûtement ? en terre rouge grossière (Fig. 6, A. B. C. D.), elles peuvent se rapprocher comme forme de trois objets décrits par nos collègues Pagès-Allary,

D^r Charvilhat, Gardez et Guébard, dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* (T. VIII, 1911, pp. 549 à 560), le n° 1 trouvé à Massiac (Cantal); le n° 2 trouvé à Reims, déposé au musée de cette ville et signalé par M. Gardez; le 3^e trouvé à Clermont-Ferrand, est dans la collection du D^r Charvilhat. Pour les auteurs,

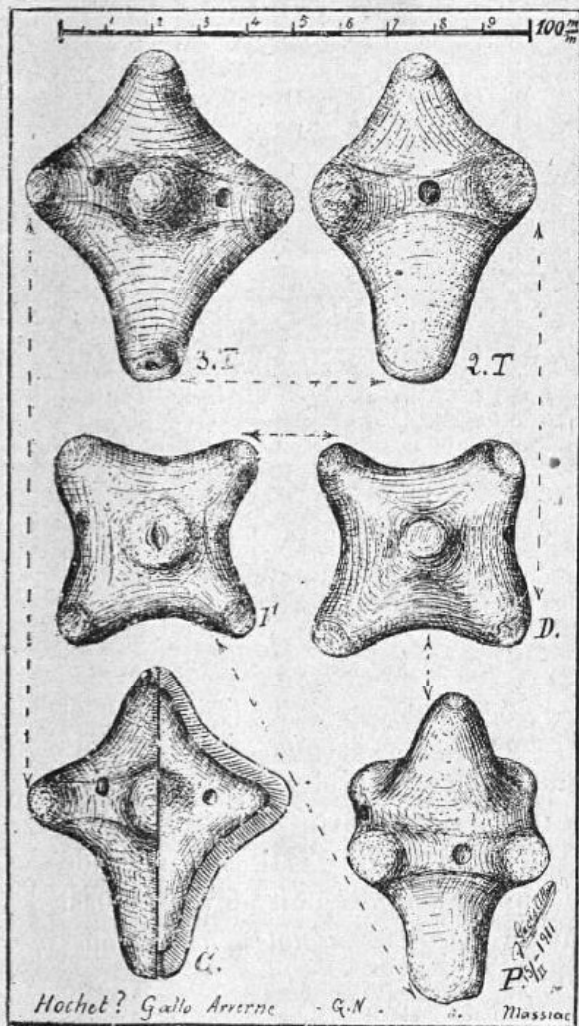


Fig. 7. — Hochet gallo-romain en terre cuite trouvé à Massiac (Cantal).



Fig. 8. — Hochet gallo-romain de la Collection du D^r Charvilhat trouvé à Clermont-Ferrand.

ces objets étaient des jouets d'enfants, le petit trou central pouvait servir de *sifflet à roulements*; ils les ont publiés comme *Hochets préhistoriques*; le premier sifflet a été trouvé à Massiac (Cantal), par M. Rieuf; les trois objets proviennent de milieux gallo-romains; donc l'hypothèse de transition de l'azilien au néolithique pour le gisement de Glozel, ne pouvait être soutenue, en admet-

tant toutefois, pour ces objets de Glozel, qu'ils aient été fabriqués sur place? nous ferons remarquer que deux des objets cités ci-dessus ont été trouvés dans le Puy-de-Dôme et le Cantal, donc peu éloignés de Glozel.

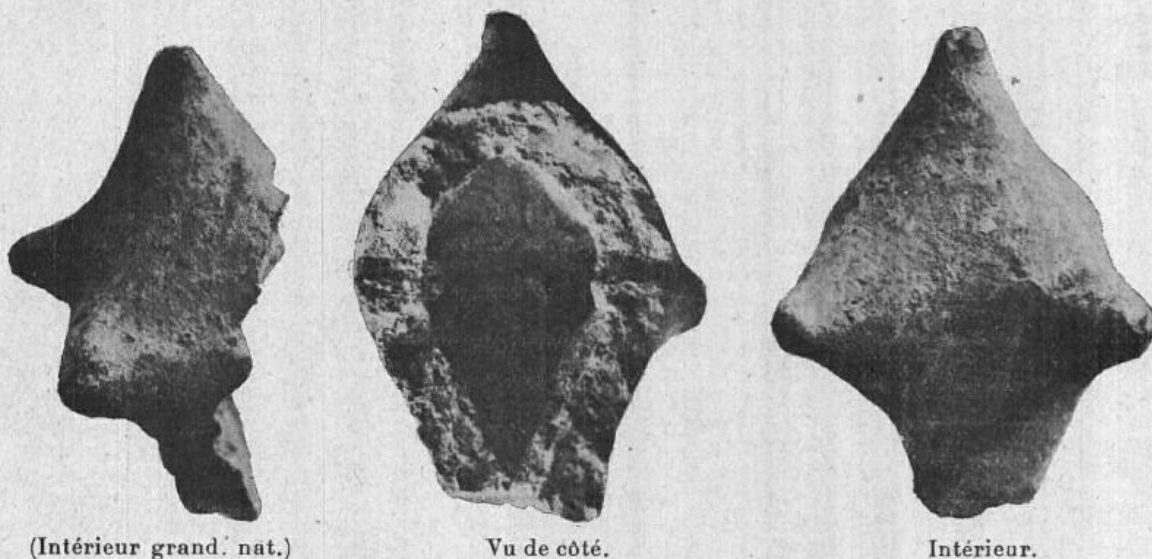


Fig. 9. — Objet en terre cuite gallo-romain trouvé à Clermont-Ferrand (collection du D^r Charvilhat) au centre existe un trou qui n'est pas visible sur ces trois simili, mais il est bien indiqué sur le cliché ci-contre.

Dans une note publiée dans le *Mercur de France* du 1^{er} octobre, et intitulée *Le premier âge de l'argile*, M. le D^r Morlet a reproduit une bobine dont la forme est plus rationnelle (Fig. 6, E.). On voit un fil très fin qui passe par deux petits trous. Il est permis de se demander comment le fil était devenu aussi fin, alors que les vraies fusäoles néolithiques présentent un énorme trou.



Fig. 10. — Objet gallo-romain du musée de Reims (M.) (1/2 gr.).

On peut rapprocher ces petits objets (hochets) d'un autre en terre cuite, percé également d'un trou et décrit comme coucou par notre collègue, G. Chenet, dans la *Revue des Musées* de X. Aubert (n^o 10, 1927, p. 338 339), qui nous a aimablement prêté ce cliché; il a été trouvé à Lavoye (Meuse), avec un mobilier funéraire gallo-romain et des monnaies de Tetricus, Claude, Gallien et Probus, à côté d'autres objets du iv^e siècle (Fig. 11).

En soufflant dans le trou de ce petit objet, on produit le cri du coucou.

M. Chenet a rapproché de son hochet deux autres objets analogues en forme d'oiseaux en terre cuite ; ils ont été recueillis par M. Nessel dans ses fouilles d'un des tumulus de Maegstub (Alsace), dans la forêt de Haguenau, dans une sépulture d'enfant, à inhumation ; ils gisaient à côté d'un vase du type des champs d'urnes. Notre collègue Schaeffer l'a décrit dans son remarquable ouvrage sur *Les Tertres funéraires préhistoriques de la forêt de Haguenau* (T. II, fig. 134) ; ces deux

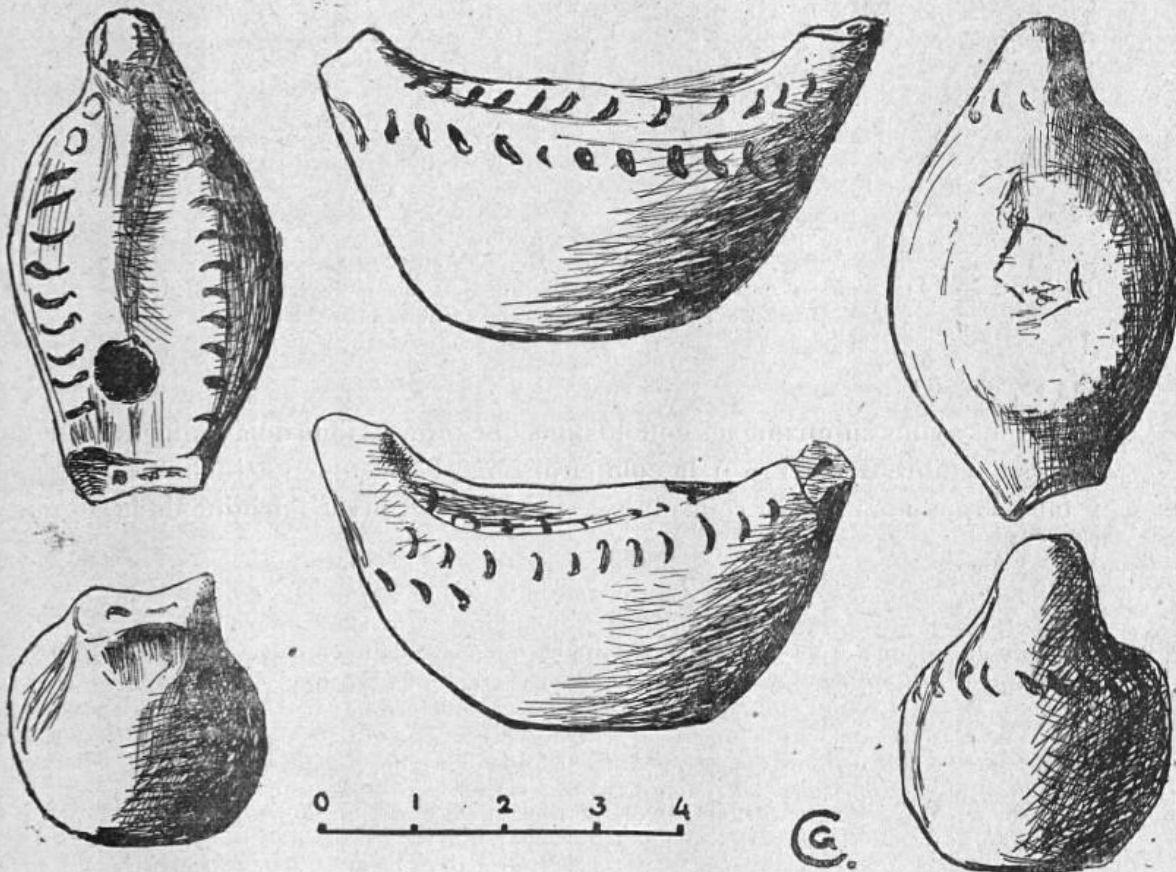


Fig. 11. — Coucou, jouet d'enfant en terre cuite, trouvé à Lavoye (Meuse), par M. Chenet.

petits objets ne sont pas des sifflets, ils n'ont pas de trou, ils sont creux et contiennent des petits cailloux les transformant en grelots ; ainsi que M. Nessel, il en attribue un au début du Hallstatt (c'est celui que nous reproduisons), tandis que l'autre serait de la Tène, c'est-à-dire de trois siècles plus ancien que celui de Lavoye (Meuse) qui est daté par des monnaies romaines.

Nous avons également reproduit le premier objet en forme d'oiseau (*l'Homme préhistorique* 1914, n° 11, pl. II, fig. 1). et nous l'avons mentionné ainsi : « *Sorte de petit oiseau de Maegstub orné de rouelles,*

qui a pu servir de jouet d'enfant », et d'après l'indication de M. Nessel nous l'avons classé dans les poteries de l'âge du bronze. Comme ces deux hochets ont été trouvés dans la même sépulture d'enfant, nous croyons qu'il est difficile d'en rajeunir un de plusieurs centaines d'années et qu'il est préférable d'adopter l'époque de la Tène qui rapproche les deux attributions extrêmes.

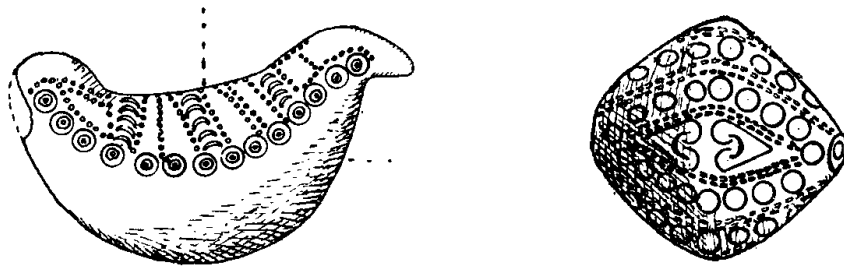


Fig. 12. — Jouet d'enfant en terre cuite trouvé dans le tumulus de Schirrhemerweg, forêt de Haguenau (musée de Haguenau).

Nous avons supprimé les conclusions que nous avons déjà rédigées en septembre dernier, sur la comparaison des documents incontestables que nous avons reproduits, « afin de prouver l'origine de la

Nous devons signaler une trouvaille un peu semblable à celle de Glozel en Bohême, aux environs de Kradec Kralové (Konigratz), en Théo-Slovaquie, on y trouve des plaques avec inscriptions runiques que M. Martin Zunkovic de Yougoslovaquie croit authentiques et du ^v^e au ^{xi}^e siècle après J.-C. ; c'est-à-dire proto-slaves ; M. le Dr Skutil connaît celui qui les a fabriquées. Elles sont d'ailleurs peu connues bien qu'on les ait admises dans un musée. Nous nous abstenons de signaler ici toutes les fabrications fausses que nous avons pu étudier depuis 40 ans :

1° Les inscriptions mérovingiennes, carolingiennes et runiques sur tuiles romaines de la Chapelle Saint-Eloi de Nassandres, près Fontaine-la-Soret (Eure) en 1854, qui mirent Charles Lenormant, président de l'Académie des inscriptions dans une fâcheuse position, car elles furent faites sous l'inspiration de son fils, âgé de 19 ans ; ce fut sa première étape et le rendit célèbre avant d'entrer à son tour à l'Académie ;

2° Les faux lacustres de Corvèse, dont on avait voulu faire un âge de la corne. industrie qui prospéra jusqu'en 1885 ;

3° Les faux de Meillet, avec inscriptions en sanscrit, publiés en 1864.

4° Les silex faux de la grotte de Bréonins, près Vérone, en 1885, que Pigorini prétendait vrais et fit entrer au musée Kircher, à Rome, où ils sont encore et qui étaient dus à Stéphano de Stéphani ; A. de Mortillet est allé sur place et a contribué à divulger cette mystification ;

5° En Picardie on a fabriqué des masses de coups-de-poing faux à Abbeville et Saint-Acheul après les découvertes de Boucher de Perthes ; puis à Beauvais vers 1880.

6° Enfin nous avons dénoncé dans la Seine-Inférieure l'industrie du poudingue paléolithique et néolithique, avec pointes de flèches et haches polies inventée, par Quenouille, lors des fouilles de M. Le Breton à la villa des Teurtres vers 1895, et qu'il compléta après par des pointes de flèches patinées à l'acide fluorhydrique ; puis les pierres figures, etc. Les victimes de ces farces, et d'autres encore ne nous ont pas pardonné d'avoir dévoilé ces supercheries et leur naïveté.

documentation dont semble bien s'être inspiré l'inventeur du dépôt de Glozel », c'est-à-dire le *Manuel d'Archéologie préhistorique*, de DÉCHELETTE (T. I, p. 594 à 603), consacrées aux *Origines de l'idole néolithique* et notamment aux vases à tête de chouette d'Hissarlick, aux vases scandinaves de la sépulture de Magleby (Ile de Moër) et de l'allée couverte d'Arby, près Kalundborg (Ile de Seeland, Danemark), dont Glozel ne présente que de très grossières imitations. Outre l'étrangeté et les variantes que l'on remarque, on est frappé par le manque de simplicité dans l'exécution et surtout par ce fait qu'aucun des objets ne pouvait avoir un emploi quelconque; on ne pouvait même pas mettre d'incinération dans les trous très petits des vases. D'ailleurs, le jugement officiel est formel, après celui de préhistoriens réputés qui ont 35 ans de fouilles méthodiques et qui ont déclaré que Glozel devait être rayé de la préhistoire et de la proto-histoire.

Découverte d'un Puits funéraire phénicien, à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée).

PAR LE D^r

Marcel BAUDOUIN.

Le premier Puits funéraire phénicien, découvert en France, et contrôlé par la trouvaille de vases absolument démonstratifs par leur forme et le galbe de leur céramique, l'a été en janvier 1925, à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée), c'est-à-dire sur le littoral océanique.

On savait déjà que ce port, qui, jadis, s'appela *Sidon* et *Sion*, et dont une annexe actuelle porte encore le même nom, avait été fréquenté par les navigateurs d'Orient et qu'il possédait une Nécropole à puits, très spéciaux (Type carré à marches de descente), et qu'on y avait en 1868 déjà trouvé de la céramique semblable à celle de Phocée et des sépultures de Carthage. Mais ce n'est que cette année qu'une fouille, bien observée, a permis d'avoir des preuves absolues.

Les quatre vases recueillis intacts, sur la douzaine rencontrée au fond du dit puits, sont sauvés. Ils sont tous de même aspect, mais de dimensions différentes. Ce qui les caractérise surtout, c'est le *fond*, presque sphérique; la grande hauteur de la panse en tronc de cône; et les deux petites anses latérales, très haut situées et insérées à l'ouverture nettement circulaire.

La pâte indique une céramique locale; elle est de terre micacée brune, faite au tour; mais la forme n'a rien de gaulois ni de romain.

Ces vases sont uniques en France jusqu'à présent.

Découverte de Vases d'esprit phénicien à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée).

PAR LE D^r

Marcel BAUDOUIN.

En 1921, on a vidé, dans le bourg même de Saint-Gilles-sur-Vie, un *Puits funéraire*, dont l'extrême fond était restée jusqu'à cette époque, absolument *vierge* de toute atteinte, quoique le haut ait été vidé, au moyen âge, pour être transformé en *Puits à eau*, dans un jardin.

Un récurage, avec ablation de la dernière assise transversale de pierres formant cloison, montra alors que cette partie profonde n'avait jamais été touchée. On y trouva une vingtaine de pots anciens, dont une douzaine entiers.

Le tout fut brisé et dispersé, sauf quatre vases, qui alors furent déposés en un coin obscur. On les y retrouva en janvier 1925 et me les apporta.

C'était la *Céramique spéciale* à ce point de la côte du Bas-Poitou, que je recherchais, depuis 45 ans, parceque je savais qu'en 1868 on avait déjà trouvé, dans un autre puits funéraire du bourg, des vases semblables, dont j'avais un dessin.

Il y a longtemps que j'avais reconnu d'ailleurs qu'il s'agissait de Céramique locale, mais exécutée d'après des *Modèles Phéniciens* ; et c'est ce qui m'avait fait avancer — avec d'autres raisons — que Saint-Gilles-sur-Vie avait une Nécropole de Puits funéraires (1) et que certains d'entre eux étaient d'époque phénicienne (2), comme d'autres monuments du pays (3).

*
* *

J'adresse à la *S. P. F.* la photographie de ces quatre pièces rarissimes, car on n'en connaît pas d'identiques ou d'analogues dans les musées de l'Ouest. Il n'y en a certainement pas à Saint-Germain-en-Laye de ce type, venant des côtes de l'Atlantique. (*Fig. 1 et 2*).

Vase n° I. — Type *Alabastron* modifié, le plus typique par son aspect. Pâte *très fine*. Hauteur 0^m275 ; ouverture de 0^m095 ; panse de 0^m175 de diamètre.

Vase n° II. — Même type ; *le plus grand*. Hauteur 0^m310. Le plus curieux, mais à pâte assez grossière ; beaucoup de galbe, comme le n° I. (*Fig. 1*).

(1) *Bull. Soc. Préh. franç.*, 1919, XVI, n° 1, p. 48-49 ; n° 2, p. 139-140.

(2) *Bull. Soc. Préh. franç.*, 1919, n° 3, p. 165-166.

(3) *C. R. Ac. des Inscript.*, 13 août 1924.